

# **Adaptation a l'emploi des conducteurs ambulanciers SMUR**

## **Objectif**

- *Intégrer les ambulanciers titulaires du CCA dans un SMUR*

Texte de référence : arrêté du 26 avril 1999 relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des conducteurs ambulanciers dans un service mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière

## **Programme :**

- Radiotéléphonie
- Hygiène, décontamination et désinfection
- Situation d'exception
- Participation à la prise en charge d'un patient au sein d'une équipe médicale :
  - Identifier une détresse neurologique
  - Identifier une détresse respiratoire
  - Identifier une détresse circulatoire
  - Participer à la prise en charge du nouveau-né
- Participer à la prise en charge d'un accouchement inopiné extra-hospitalier
- Participer à la prise en charge d'un polytraumatisé
- Participer à la prise en charge des urgences psychiatriques
- Participer à la prise en charge de la douleur
- Aide à la préparation du matériel sur prescription médicale
- Brûlés
- Intoxications
- Sécurité
- Formation à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique

**Formation validée par une attestation de suivi de formation, délivrée conjointement par le CESU 31 et le Centre de formation**

<b>Durée</b>	4 semaines (15 jours de théorie; 5 jours de stage pratique au choix des candidats)
<b>Public</b>	Ambulanciers titulaires du C.C.A. / 12 à 15 participants
<b>Intervenants</b>	- Médecins urgentistes, anesthésistes - Infirmier anesthésiste - Responsable sécurité ambulances - Technicien transmission téléphonique radio - Médecin pédiatre - Psychiatre - Hygiéniste - Sage-femme
<b>Coût</b>	1850 euros / stagiaire
<b>Date 2004</b>	3 au 28 mai (stage du 17 au 21 mai) 4 au 29 octobre (stage du 18 au 22 octobre)